



RAPPORT SYNTHÈSE

DES ATELIERS NATIONAUX RAPAC



RAPPORT SYNTHÈSE DE L'ATELIER SOUS REGIONAL RAPAC KINSHASA 23 AU 27 MAI 2005

Introduction

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration du RAPAC tenu à Libreville du 10 au 11 mai 2004, il a été convenu de la tenue des ateliers nationaux pour structurer le Réseau à la base et construire son plan stratégique suivant une approche participative active qui s'achèvera par la tenue d'un atelier sous-régional suivie des réunions de l'Assemblée générale des membres et du conseil d'administration pour entériner les résultats des ateliers nationaux.

Les ateliers nationaux se sont déroulés au cours du deuxième semestre de l'année 2004, du 30 août au 30 novembre 2004. Ils ont regroupé dans chaque pays membre les administrateurs du RAPAC, les représentants des différents acteurs et personnes ressources concernés par la conservation de la biodiversité en général et la gestion des aires protégées en particulier. Cette approche participative a donc servi de base pour affiner la stratégie et les modalités d'intervention du Réseau pour la prochaine décennie.

I - CEREMONIE D'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture a été présidée par Son Excellence Monsieur **Anselme Enerunga**, Ministre de l'Environnement, Conservation de la nature, Eaux et Forêts de la RDC.

Au cours de cette cérémonie trois allocutions ont été prononcées.

Madame **Eulalie Bashige**, Administrateur Délégué Général de l'ICCN (Institut Congolais pour la Conservation de la Nature), a stigmatisé, dans son mot de bienvenue, la conjoncture difficile que les aires protégées de la RDC viennent de traverser à la suite des conflits armés et l'expérience de gestion qui a fait appel à une coopération coordonnée des partenaires de l'ICCN pendant cette période. Elle a fondé l'espoir que l'événement du RAPAC soit une opportunité de plus pour renforcer les capacités institutionnelles de l'ICCN dans le contexte sous régional de l'Afrique Centrale.

Monsieur **Samy Mankoto**, Président du RAPAC, au cours de son intervention a rappelé aux participants que cet atelier sous régional du RAPAC est l'aboutissement d'un travail réalisé dans chacun des pays au cours d'ateliers nationaux, respectueux d'un cadre méthodologique. Cette démarche décidée par le conseil d'administration en mai 2004 traduit la volonté d'une construction en commun du Réseau RAPAC. Celui-ci s'inscrit dans le dispositif de la COMIFAC tel que validé par le traité signé par les Chefs d'Etat lors du sommet sur le Bassin du Congo tenu à Brazzaville les 4 et 5 Février 2005.

Par la suite, il a remercié tous les participants de leur implication dans ce processus de construction et s'est félicité de la forte participation de tous les pays, expression à ses yeux, de la nécessité d'un Réseau fort dans la sous région. Pour

terminer son allocution, il a remercié vivement les bailleurs notamment le Ministère Français des Affaires Etrangères et l'Union Européenne pour la confiance renouvelée au jeune Réseau ; la contribution financière substantielle obtenue de ces deux Donateurs a permis la tenue de cet atelier régional qui se tient à la veille du lancement du grand programme ECOFAC IV.

Prenant à son tour la parole pour son mot d'ouverture, Son Excellence Monsieur le Ministre a d'emblé exprimé toute la reconnaissance du Gouvernement de transition pour le double choix porté sur la RDC pour l'organisation des premiers ateliers nationaux et le premier atelier sous régional du RAPAC. Il a par ailleurs stigmatisé la valeur et l'importance de la biodiversité de la RDC ainsi que celle de l'ensemble de la sous région avant de mettre en exergue le rôle attendu du RAPAC dans la gestion durable de ce patrimoine. Enfin, il a souhaité plein succès aux travaux de l'atelier dont les résultats serviront de référence au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale du RAPAC.

II - DEROULEMENT DES TRAVAUX

Après la cérémonie d'ouverture les participants ont mis en place un bureau composé comme suit :

Du Présidium

- Président : Monsieur **Samy Mankoto**, Président du RAPAC,
- Modérateur : Monsieur **Raymond Mbitikon**,

Membres :

- **Raymond Ndom Ba Ngoye**, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC
- **Emile Mokoko Wongolo**, Secrétaire Général OAB,
- **Bambé Dansala**, Coordonnateur régional de l'ADIE,
- **Bihini Won Wa Musiti**, Coordonnateur régional UICN,
- **Rufin Antoine Oko**, OCFSA,

Secrétariat :

- **Sophie Villard**, Assistante du Président du RAPAC,
- **Noé Mabilia**, Chef de service des Parcs et Réserves à la Direction de la faune et des Aires Protégées de la République du Congo,
- **Dr Georges Muamba**, Coordonnateur Cellule de Coopération Internationale ICCN.

2.1 Présentation et examen du rapport synthèse des ateliers nationaux et de l'esquisse du plan stratégique

Cette présentation a été faite par Monsieur Jean Pierre Agnangoye, Secrétaire Exécutif du RAPAC.

Il a présenté aux participants, sur la base d'un montage projeté, le fonctionnement du Réseau, le principe méthodologique de la construction du RAPAC, les résultats des ateliers ainsi que le plan stratégique.

Le RAPAC, a-t-il précisé, s'est construit sur la base d'une démarche participative impliquant l'ensemble de ses membres et les partenaires de la conservation, respectueuse des situations et spécificités de l'ensemble des pays de la sous région. Il a ensuite indiqué que les **ateliers nationaux** ont impliqués les point focaux de la COMIFAC, les cadres des ministères en charge de la gestion des aires protégées, ceux du tourisme, de l'armée, les représentants des ONG, les parlementaires. Ces ateliers ont été guidés par un cadre méthodologique qui a permis d'atteindre les objectifs de cet atelier.

Concernant le plan stratégique du Réseau, le Secrétaire Exécutif a tenu à signaler qu'en application du protocole d'accord conclu entre la COMIFAC et le RAPAC, le plan d'action du RAPAC proposé, s'inscrit dans les axes stratégiques du Plan de convergence. Il a ensuite focalisé l'attention des participants sur le fait que le RAPAC projette de développer un Réseau d'Aires Protégées pour assurer une gestion concertée et intégrée de la biodiversité dans les pays membres, grâce au partage et à l'échange d'expériences. Cette stratégie consiste à promouvoir des sites pilotes de démonstration comme modèle de référence dans chaque pays.

La mise en place du plan d'action du RAPAC se fera sur la base d'une valorisation des compétences de la sous région, des collaborations systématiques entre experts internationaux et nationaux afin de développer le transfert des compétences (Etablissement de contrats cadre) et le développement des synergies entre les partenaires ONG, Secteur privé, (Etablissement de protocoles de collaboration/MoU)

Après cet exposé de Monsieur le Secrétaire Exécutif, Monsieur Samy Mankoto, Président du RAPAC, est intervenu pour insister sur la notion de Réseau, sa construction commune ainsi que l'intégration du RAPAC dans le dispositif de la COMIFAC, puis il a demandé à Madame Sophie Villard, son Assistante de présenter le cadre méthodologique des différents groupes de travail : constitution des Bureaux des groupes, problématiques et objectifs.

La troisième présentation a été faite par Monsieur Consultant pour la Commission Européenne sur le démarrage du programme ECOFAC phase IV.

Celui-ci a présenté autour de quelques diapositives les objectifs de sa mission dans la sous région et les résultats attendus de la phase IV du programme.

III TRAVAUX EN ATELIERS

Quatre groupes de travail ont été mis en place :

1. Plan stratégique du RAPAC
2. Définition des critères de sélection des Aires Protégées à intégrer dans le RAPAC et des sites pilotes
3. Intégration des nouveaux partenaires dans le réseau (Membres et conseil d'administration).
4. Fonctionnement des bureaux nationaux du RAPAC

3-4 Résultats des groupes de travail

Groupe I

Mandat : Choix des aires protégées à intégrer dans le réseau RAPAC et les sites pilotes

Le travail de ce groupe avait pour objectifs de :

- Définir la méthode de sélection des AP et des sites pilotes à partir des critères proposés ;
- Préciser pour chacun des pays les AP à intégrer et les sites pilotes
- Préciser les procédures d'intégration

Résultat 1 :

Méthodologie a consisté à :

Répartir les 41 critères proposés en deux grandes catégories :

Catégorie 1 :

Des 41 Critères proposées, 22 Critères ont été définis comme essentiellement prioritaires ou indispensables.

Catégorie 2

19 critères ont été définis comme ordinaires ou normaux

En appliquant une Pondération de 1 à 3 pour ces critères:

22 critères ont été retenus pour la sélection des AP à intégrer au réseau RAPAC et 10 ont été retenus sur les 22 pour servir à la sélection des AP sites pilotes du RAPAC.

Pour appartenir au réseau RAPAC, l'AP doit totaliser 70% des 35 points correspondant à 100%.

Pour appartenir au réseau RAPAC sites pilotes, l'AP doit totaliser 70% des 23 points correspondant à 100%.

Résultats:

Afin de systématiser les procédures d'intégration des AP au réseau RAPAC, le groupe recommande au Secrétariat Exécutif de prendre les actions suivantes dans les meilleurs délais :

- Concevoir et élaborer un modèle de formulaire/questionnaire concernant la demande d'intégration d'une AP au réseau RAPAC, à assortir d'une liste des

documents justificatifs en annexes (Cartes au 1/50 000, textes légaux, budget, personnel, publications pertinentes,...) ;

- Faire valider ce formulaire standard par le Conseil d'Administration du RAPAC ;
- Diffuser de façon très large (Hard copie, version électronique) le formulaire ainsi validé dans tous les pays membres, notamment auprès des administrations de tutelle.

Recommandations du groupe:

Le groupe de travail sur le choix des AP à intégrer dans le RAPAC et des sites pilotes a constaté que certains critères de sélection proposés n'étaient pas détaillés (Exemple : Critère sur la diversité biologique ou il n'y a pas de précision sur le nombre limite d'espèces à prendre en compte).

Par conséquent, le groupe a recommandé que le Secrétariat Exécutif du RAPAC puisse recruter un comité d'expert chargé de détailler ces critères et de définir leurs indicateurs d'évaluations.

Groupe II:

Mandat : Examen de l'esquisse du Plan Stratégique du RAPAC

De l'ancrage du plan d'action du RAPAC dans le plan de convergence de la COMIFAC.

Pour démontrer cet ancrage du plan d'action du RAPAC dans le Plan de Convergence de la COMIFAC, l'atelier a proposé de :

- se référer au traité de la COMIFAC (notamment en son article 18) et au Protocole de collaboration COMIFAC/RAPAC (articles 2 et 3) qui définissent le mandat du RAPAC.
- Préciser que le RAPAC concourt résolument dans les limites de ses moyens à la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC de manière générale.
- Faire un rappel des 10 axes stratégiques du Plan de Convergence de la COMIFAC.

Vision du RAPAC

La vision du RAPAC est d'intégrer et de développer un réseau de modèle de gestion de référence d'aires protégées à l'échelle sous régionale, nationale et locale.

Objectif général

Assurer de manière concertée, par le partage et l'échange d'expérience la protection et la gestion de la biodiversité dans chacune des aires protégées du réseau.

Objectifs spécifiques

1. Structurer et consolider le réseau d'aires protégées d'Afrique centrale ;
2. Contribuer au renforcement des capacités des gestionnaires des aires protégées ;
3. Favoriser la capitalisation de toutes les informations nécessaires à la bonne gestion des aires protégées ;
4. Développer les activités alternatives génératrices de revenus, de promotion et de valorisation culturelle ;
5. Promouvoir la valorisation économique d'aires protégées notamment par l'écotourisme ;
6. Contribuer à la sensibilisation et à l'éducation environnementale des populations ;
7. Développer la coopération et le partenariat entre les différents acteurs en vue d'une gestion intégrée des ressources.

Par la suite, le groupe a élaboré un cadre logique classique d'intervention qui inclut un objectif général, des objectifs spécifiques, des résultats, des activités, des indicateurs objectivement vérifiables, des sources de vérification et des hypothèses.

Recommandations

Le groupe recommande ce qui suit :

1. La mise en place dans les meilleurs délais, des bureaux nationaux dans tous les Etats membres ;
2. La signature d'accords de partenariat entre le RAPAC et les autres Institutions Sous Régionales Spécialisées ;
3. La finalisation du document provisoire dans un délai de 03 mois par un groupe de travail restreint, notamment en ce qui concerne :
4. Les mécanismes de financement du réseau ;
5. Les mécanismes de suivi évaluation ;
6. La révision du budget.
7. Au Conseil d'Administration du RAPAC de donner mandat au Bureau pour l'adoption du plan stratégique finalisé.

Groupe 3

Mandat : Critères d'adhésion des nouveaux membres

En dehors des membres actifs des représentants des Administrations, ONGs internationales partenaires autrefois du programme ECOFAC, deux catégories de nouveaux membres ont été proposées sur base des critères définis : ONG locales et nationales, secteur privé.

Pour le conseil d'administration

L'atelier retenu trois membres par pays :

- Un représentant de l'Etat, gestionnaire des Aires Protégées ;
- Un représentant de la société civile ;

- Un représentant du secteur privé.

A ce sujet précis, la plénière a proposé que cette proposition soit examinée lors de la révision des statuts du RAPAC ;

Quant aux bailleurs de fonds partenaires, ils ont été proposés comme observateurs pouvant assister au Conseil d'administration et à l'Assemblée Générale si leur statut respectif le leur permette.

Groupe IV :

Mandat : Fonctionnement des bureaux nationaux du RAPAC

Rappel des objectifs

- Définir la procédure de mise en place des bureaux nationaux;
- Préciser leur structure, sous l'autorité des administrateurs;
- Préciser les modes de relations entre le bureau RAPAC, les acteurs du pays puis avec le secrétariat et les autres bureaux

Résultats

▪ De la Structuration

L'atelier a retenu la structuration de la variante 2 du rapport synthèse (p 26) à savoir: un Comité consultatif national qui chapote le bureau national RAPAC. Ce comité consultatif se réunit une fois l'an.

▪ Du bureau national RAPAC

Il est sous la mouvance de l'Administrateur national délégué (fonctionnaire en charge de la gestion de la faune et des aires protégées).

Il fonctionne sous la forme d'un comité de pilotage dont les membres sont, en plus de l'Administrateur national, un représentant des ONG et un représentant du secteur privé auxquels, il faut ajouter lorsqu'il existe une structure particulière de gestion des AP, un délégué du Ministère en charge des AP.

Le comité de pilotage se réunit une fois tous les deux (2) mois.

L'atelier a notifié que les fonctions de membre du bureau ou du comité de pilotage sont bénévoles. Cependant, le RAPAC assiste le bureau sur le plan des moyens de travail.

De la procédure de mise en place des bureaux nationaux

- Désignation par les structures intéressées (ONG, secteur privé) de leurs représentants au cours de la session annuelle du comité consultatif.

Des relations

Il a été retenu ce qui suit

- Bureau —————> Site

Le Gestionnaire du site RAPAC produit et transmet un rapport au bureau national une fois tous les trois mois (rapport trimestriel)

- Bureau —————> Secrétariat Exécutif

Le bureau national fournit au Secrétariat Exécutif du RAPAC un rapport une fois tous les six mois (rapport semestriel).

Les travaux de groupe ont été globalement adoptés par la plénière moyennant des amendements pour amélioration.

IV ECHANGES D'EXPERIENCES

Quatre présentations ont été faites par :

1. **Alain GIBUDI**, Assistant au Programme Kudu/PROTOMAC, sur la Conservation des Tortues marines de la côte africaine de l'Atlantique ;
2. **Paul Elkan**, Directeur Général du Programme WCS-Congo, sur la gestion de la faune dans les concessions forestière du nord Congo ;
3. **MABAZA Gustave**, **Anthropologue**, sur la Gestion participative sur l'orpillage et la rivière WA périphérie Sud Est du parc national de Minkébé - Gabon.
4. **Etienne NLENGUE**, Conservateur de la Réserve de faune du DJA, sur la présentation du Projet sur les mesures d'accompagnement autour de la réserve du DJA ;

V COMMUNICATION DES PARTENAIRES

Six communications ont été faites par :

Monsieur **Filippo SARRACCO** qui a confirmé l'engagement de la Commission Européenne d'appuyer le RAPAC.

Monsieur **Christophe Besacier** du Ministère Français des Affaires Etrangères présente les six axes prioritaires les six actes prioritaires de la facilitation.

Monsieur **Jaap Schoorl**, CTP de la GTZ à l'ICCN quant à lui a présenté les programmes et projets des aires protégées de son organisation en Afrique Centrale

Monsieur **NDOMBA NGOYE** Secrétaire exécutif adjoint de la COMIFAC

Au nom du Secrétaire Exécutif, a tout d'abord les participants de tous les Etats membres du RAPAC pour avoir participé à cet atelier en RDC. Par la suite, il a

rassuré le soutien de la COMIFAC au RAPAC. Il a félicité le dynamisme de l'équipe dirigeante actuelle du RAPAC avec mention spéciale pour son Président.

Monsieur Emile MOKOKO Wongolo Secrétaire Général de l'OAB a porté son intervention sur les collaborations et synergies possibles entre le RAPAC et l'OAB.

Monsieur BIHINI WON WA MUSITI, Chargé de programmes à UICN/BRAC a focalisé sa communication sur les six domaines de résultats stratégiques de l'UICN en suggérant des passerelles de synergies possibles et envisages avec le RAPAC.

Monsieur Nicaise MOULOMBI, de l'ONG *CROISSANCE SAINTE ENVIRONNEMENT* pour sa part a souhaité une implication forte des ONG au sein du RAPAC et la conduite d'une réflexion commune autour de méthodes d'intervention nouvelles (Lobbying...).

IV - CEREMONIE DE CLOTURE

La cérémonie de clôture a eu lieu un jour avant la date initialement prévue (26 au lieu du 27), suite au renvoi de l'examen du projet de révision des statuts à une assemblée générale extraordinaire à convoquer avant la fin de l'année 2 005 au lieu du siège conformément aux dispositions statutaires, et surtout pour donner plus de temps aux membres d'approfondir l'étude du nouveau texte propose avec les juristes dans leurs pays respectifs.

Cette cérémonie a été maque par le mot de remerciement des participants au gouvernement de la République Démocratique du Congo et deux allocutions:

L'allocution de Monsieur Samy Mankoto, Président du RAPAC qui a félicité les administrateurs du RAPAC et tous les membres et invites qui on accepté de faire le voyage d Kinshasa et donne une participation très assidue, active et très pertinente dans les débats su les différents ponts débattus ; ce qui a permis d'obtenir dans résultats très satisfaisants dans un temps record.

L'allocution de Madame Eulalie Bashige, Administratrice Déléguée Générale de l'Institut Congolais de la conservation de la Nature (ICCN) et Administratrice du RAPAC pour la RDC qui, au nom du Ministre de l'Environnement, conservation de la Nature, des eaux et Forets, a remercie les dirigeants du RAPAC pour avoir choisi la RDC pour abriter ces importantes réunions dont les résultats auxquels les participants ont abouti permettront désormais de baliser l'action du RAPAC pour la prochaine décennie. Puis elle a souhaite bon retour aux participants après un travail bien accompli dans un temps record.